

ARRETER LA COCAINE

Par Profil supprimé Postée le 24/05/2011 22:11

Bonjour,j'ai un ami qui prend de la cocaïne de temps en temps ce qui accroît ses problèmes de dépression, de couple, et de situation familiale pour l'emmener dans des crises où il ne cesse de parler d'un suicide proche ou de violences envers sa conjointe.

Est-il possible de lui faire arrêter de force la prise de cocaïne si je n'arrive pas à le convaincre.

Merci

Mise en ligne le 28/05/2011

Bonjour,

La démarche pour se libérer d'une dépendance aux produits psychoactifs, nécessite un investissement total de la personne concernée. Dans cette optique, il est impossible d'obliger quelqu'un à arrêter sa consommation de cocaïne, s'il ne s'estime pas prêt à le faire.

Cependant, vous mentionnez deux éléments importants:

Le premier est qu'il aurait des problèmes indépendamment de sa consommation de cocaïne mais qui s'accroissent avec celle-ci : dépression, difficultés relationnelles avec ses proches.

Le deuxième, ces crises et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur son entourage ou sur lui-même : violence psychique et/ou physique.

Si vous ne pouvez avoir de réel impact sur sa consommation de cocaïne, il semble important en revanche de pouvoir y répondre dans la mesure du possible.

Vous pouvez l'informer de la possibilité de trouver une aide concernant sa souffrance auprès de médecins ou de psychologues dans le secteur public ou privé.

Quoiqu'il en soit, dans cette situation, chacun doit pouvoir se protéger au mieux de cette violence. Les personnes de son entourage peuvent trouver un soutien auprès des structures suivantes:

- **Les centres de soins spécialisés en addictologie** proposent des consultations anonymes et gratuites avec des médecins, psychologues et travailleurs sociaux. Vous pourrez y trouver des conseils,des adresses et surtout un soutien. Les adresses de ces centres sont disponibles dans notre rubrique "**s'orienter**".
- Le service téléphonique « **violence conjugale** » au **39 19** propose une écoute et éventuellement des orientations pour faire face aux situations de violences psychiques (menaces...) et physiques.
- **Les centres médico-psychologiques (CMP)**, proposent également des consultations gratuites avec des psychologues.

Quant à lui, si vous sentez qu'il peut réellement être un danger pour lui même ou pour son entourage en voulant mettre à exécution ses menaces, vous avez la possibilité de demander une hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT) en service psychiatrique . Cette dangerosité devra être évaluée et attestée sous forme de certificat médical par deux médecins différents; vous pouvez vous rapprocher d'un médecin généraliste pour connaître plus avant cette procédure.Toutefois sachez que cette hospitalisation aura pour objectif de traiter sa dépression ou ses éventuels autres troubles psychiques graves et non la question de sa dépendance à la cocaïne.

Si vous le souhaitez, nos écoutants sont à votre disposition de 08h à 02h, 7j/7j au **0800 23 13 13**, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Bien cordialement.
